

Édition des cahiers de doléances/cahiers citoyens 2018-2019 pour la Charente-Maritime

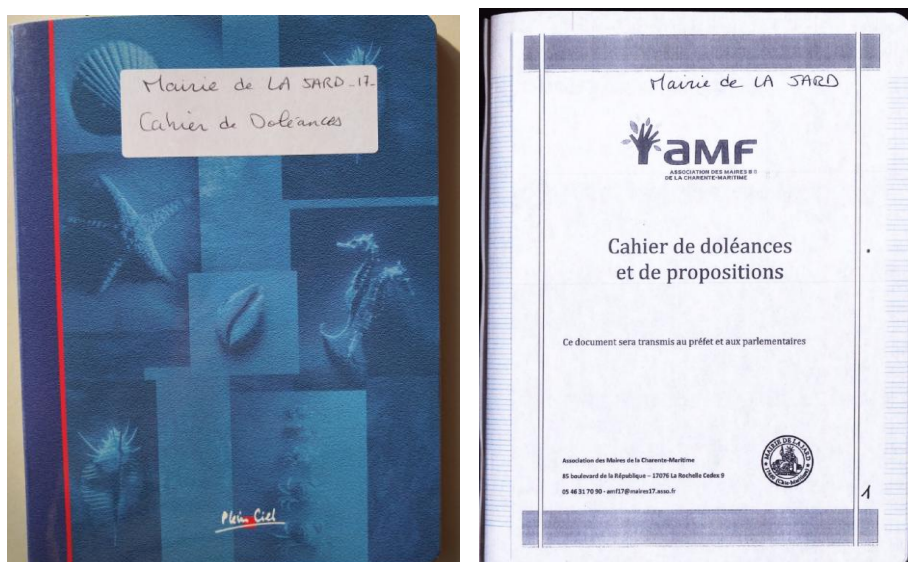
par Marie-Anne Chabin, 2026

La Jard

code INSEE : 17191

424 habitants

Communauté d'agglomération de Saintes



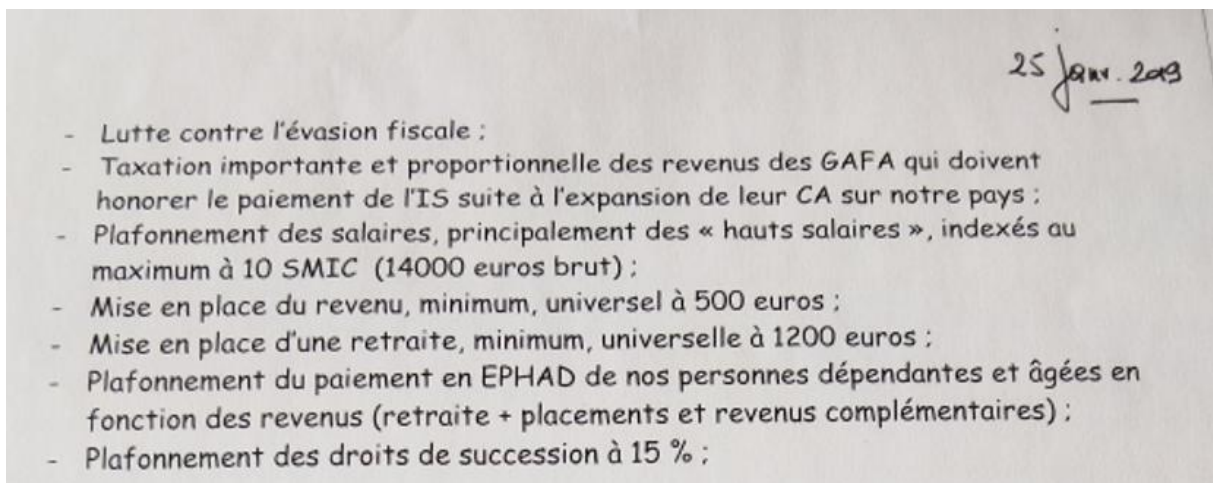
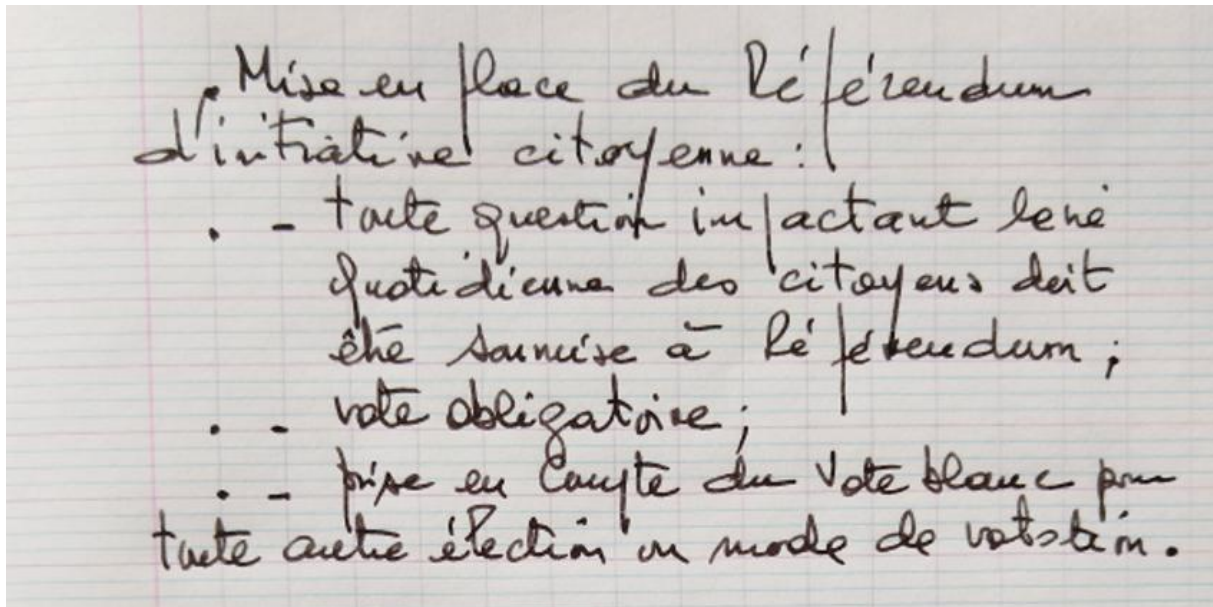
Original aux Archives départementales de Charente-Maritime (4275W167) ; copie numérique aux Archives nationales.

Forme : cahier d'écolier petit format, grands carreaux, 96 p., étiquette manuscrite avec nom de la commune. Couverture AMF noir et blanc A5 sur la 1^{ère} page : « Cahier de doléances et de propositions », nom de la commune manuscrit.

Feuilles numérotées jusqu'à 5, écrites jusqu'à la page 4.

2 contributions.

Pour en savoir plus : <https://www.marieannechabin.fr/cahiers-de-doleances-2018-2019/>



Règles appliquées pour l'édition des contributions

Les contributions ont été numérotées de 1 à N. La forme (manuscrite ou dactylographiée) est indiquée, ainsi que le nombre de lignes sur le cahier original et le nombre de mots de la contribution. Il est précisé, quand l'information existe, si l'auteur est une femme, un homme ou un couple.

Les noms, prénoms, adresses et numéros de téléphone ne sont pas transcrits, en référence au Règlement européen pour la protection des données personnelles (RGPD). En revanche, les données relatives à l'âge et à la profession sont reprises quand elles existent. Si la contribution est datée, la date est indiquée. Si la contribution est signée, cela est indiqué également.

Afin de faciliter la lecture des contributions, l'orthographe a été corrigée mais la syntaxe a été respectée. L'usage des majuscules et de la ponctuation a été uniformisé. Le cas échéant, quelques ajouts ou commentaires apparaissent en italique entre [].

1. Manuscrit, 27 lignes, 151 mots (femme)

25/01/19

- Prise en charge par l'ÉTAT des frais de MUTUELLE pour les personnes bénéficiaires du statut HANDICAPÉS et ce à 100 %, au même titre que les personnes bénéficiant de la prise en charge LONGUE MALADIE.
- Faciliter l'ACCÈS aux SERVICES sociaux tels : téléphone, disponibilités des agents publics, élargissement des horaires d'ouverture des services et y compris en cas d'urgence, prise en charge financière proche des sollicitations et des spécificités des "ayants droit" (alimentaires - chauffage - eau - électricité).
- Amélioration du statut et des salaires des personnels chargés de l'accompagnement de VIE : auxiliaires de vie notamment ! (métier exponentiel en lien avec les soins palliatifs en augmentation).
- Mise en place du référendum d'initiative citoyenne :
 - toute question impactant la vie quotidienne des citoyens doit être soumise à référendum ;
 - vote obligatoire ;
 - prise en compte du vote blanc pour toute autre élection ou mode de votation.

[Prénom NOM]

2. Dactylographié (1 page pliée), 35 lignes, 345 mots (couple)

25 janv. 2019

- Lutte contre l'évasion fiscale.
- Taxation importante et proportionnelle des revenus des GAFAM qui doivent honorer le paiement de l'IS suite à l'expansion de leur CA sur notre pays.
- Plafonnement des salaires, principalement des « hauts salaires », indexés au maximum à 10 SMIC (14 000 euros bruts).
- Mise en place du revenu, minimum, universel à 500 euros.
- Mise en place d'une retraite, minimum, universelle à 1200 euros.
- Plafonnement du paiement en EPHAD de nos personnes dépendantes et âgées en fonction des revenus (retraite + placements et revenus complémentaires).
- Plafonnement des droits de succession à 15 %.
- Plafonnement des frais d'honoraires et autres, des professions « spécialisées » telles avocat, expert-comptable, notaire, chirurgiens, médecins spécialistes et tout expert professionnel.
- Interdiction des versements de « surprimes » accordées par les CPAM aux médecins et professions assimilées (tels les directeurs d'hôpitaux).
- Création d'une assemblée constituante multipartite proportionnelle aux votes exprimés avec la limitation du nombre des députés et sénateurs.
- Limiter à 2 fois les mandats de représentation nationale : députés - sénateurs et élus locaux (avec la possibilité de pousser à 3 fois ceux des conseillers municipaux).
- Inscription d'un article (ou autre) incluant, dans la Constitution, la validité du vote blanc ainsi que ce qu'il pourrait entraîner s'il est atteint par un taux d'expression important (exemple 20 %).

Cahier de La Jard

- Suppression des mille-feuilles des collectivités territoriales (national - régionale - départementale et locale dites commissions dudules...) et recentrage au profit des pouvoirs de fonctionnement aux maires de nos communes.
- Contrôle drastique des budgets municipaux des mairies importantes, des conseils régionaux et départementaux quant aux dépenses publiques - voire des dépenses somptuaires - tels bâtiments luxueux - décorations inutiles et onéreuses... (sans compter les ronds-points qui s'accumulent...).
- Réduction de la TVA - voire suppression totale - sur tous les produits de consommation BIO utiles à la santé de la population et en provenance des producteurs locaux et, inversement, taxation drastique des produits en provenance des pays qui ne respectent pas la charte SANTÉ PUBLIQUE.

[manuscrit] [Prénom et Prénom NOM]

[FIN]